

# REGLEMENT CHALLENGE INTERDEPARTEMENTAL 2021 / 2024

## Table des matières

1	Présentation .....	2
2	Calendrier.....	2
3	Règlementation générale et technique .....	2
4	Emargement .....	3
5	Timing de course et essais .....	3
6	Les engagements.....	3
7	Les inscriptions.....	4
8	Les catégories 2021 à 2024 (Voir le tableau annexe I).....	4
9	Classement et récompenses .....	4
9.1	Classement de la course.....	4
9.2	Classement des clubs .....	4
9.3	Récompenses .....	5
10	Cérémonie protocolaire.....	5
11	Arbitres et bénévoles : .....	5
12	Pistes et club organisateur .....	5
13	Informations .....	6
	Annexe I.....	7

Rév.	Date	Modifications
B	10-05-2021	Suppression §7 de « <a href="http://cicleweb.ffc.fr">cicleweb.ffc.fr</a> » et remplacement par « <a href="http://maj.ffc.fr">maj.ffc.fr</a> »
A	06-05-2021	Première issue

## 1 Présentation

Afin de favoriser la promotion du BMX RACE et de faciliter le démarrage des jeunes compétiteurs au niveau régional dans notre belle et grande région Auvergne–Rhône–Alpes, le challenge interdépartemental se déroulera en deux manches aller-retour et opposera deux des quatre zones suivant le découpage ci-après :

- Zone A : Allier, Puy de Dôme, Cantal
- Zone B : Loire, Rhône
- Zone C : Ain, Haute - Savoie, Savoie, Isère
- Zone D : Ardèche, Drôme, Haute Loire

## 2 Calendrier

Exceptionnellement pour 2021, en raison du resserrement de la saison sur le deuxième semestre, le challenge interdépartemental se déroulera sur deux manches

- Une manche en zone A ou B et une manche en zone C ou D (soit deux clubs)

ANNEE	DATE	MANCHE	LIEU	
			ZONE A ou ZONE B	ZONE C ou ZONE D
2021	2 ou 3 Octobre	Manche	A/B ou B/A	C/D ou D/C

A partir de 2022 : Le challenge interdépartemental se déroulera sur deux manches aller-retour.

- Une manche dans un club de chaque zone (soit quatre clubs chaque année)

ANNEE	DATE	MANCHE	LIEU			
			ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
2022/2024	Septembre	Manche aller	A et B		C et D	
	Octobre	Manche retour		B et A		D et C

Chaque année les dates définitives seront définies par la commission BMX RACE dès la parution du calendrier national.

## 3 Règlementation générale et technique

Le règlement national en vigueur à la date des compétitions sera le règlement de référence.

Le challenge interdépartemental de BMX RACE est accessible à tout pilote détenteur d'une licence en cours de validité délivrée par la FFC.

Les pilotes pourront participer au challenge interdépartemental sur les manches correspondant aux zones où ils sont licenciés.

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Tout pilote non inscrit ne pourra pas participer aux essais ni prendre le départ de la course.

Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le Président de Jury.



Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conformément au règlement en vigueur.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

La tenue du pilote devra-t-être conforme au règlement en vigueur.

#### 4 Emargement

Il n'y aura pas d'émargement, ni de contrôle de licence.

L'émargement est remplacé par une diffusion sur le site internet du comité Auvergne-Rhône-Alpes de la liste des pilotes et par un affichage de la liste des pilotes inscrits par catégorie.

Chaque pilote devra s'assurer avant de prendre part aux essais qu'il est bien inscrit et contrôler son numéro de pilote (Chiffres et Lettre) et sa catégorie.

#### 5 Timing de course et essais

Le film de course sera établi par le secrétariat de course nommé par la commission BMX RACE et transmis au Président de jury.

Le timing de course sera établi par le Président de Jury nommé par la sous-commission arbitrale BMX. Il devra suivre autant que possible le timing prévisionnel suivant :

- 09h00 Début des essais
  - o 09h00/10h00 Bloc 1 Pré-licencié à Benjamins et Cruisers
  - o 10h00/11h00 Bloc 2 Minimes et +
- 11h15 Début des courses : 1ère manche
- Pause restauration Reprise : 2ème et 3ème manches puis phases finales
- A l'issue des courses Remise des récompenses

#### 6 Les engagements

Rappel : Tarification courses AURA de BMX RACE

Prélicenciés à Benjamin :

Réversion Comité AURA : 0 €

Réversion commission du corps arbitral BMX: 1,00 €

Pour le club organisateur : 6,00 €

Minimes Cadets H et F :

Réversion Comité AURA : 6,00 €

Réversion commission du corps arbitral BMX: 1,00 €

Pour le club organisateur : 6,00 €

Juniors Seniors H et F :

Réversion Comité AURA : 7,70 €

Réversion commission du corps arbitral BMX: 1,00 €

Pour le club organisateur : 6,30 €



Soit :

- Pour une épreuve 20"
  - o 7,00 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin incluse
  - o 13,00 € par pilote pour les catégories Minimes et Cadets
  - o 15,00 € par pilote pour les catégories Juniors Seniors
- Pour une épreuve 24"
  - o 13,00 € par pilote pour les catégories Minimes et Cadets
  - o 15,00 € par pilote pour les catégories Juniors Seniors

## 7 Les inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement sur [maj.ffc.fr](http://maj.ffc.fr) par les clubs.

La clôture des inscriptions est à 20h00, le lundi précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Auvergne Rhône-Alpes le jeudi précédant la course.

Pas de remboursement pour annulation(s) postérieure(s) au mercredi 20h00.

Pénalité : Doublement du montant pour toute inscription du lundi après 20h00 jusqu'au jeudi 20h00.

Aucun engagement de pilote ne pourra survenir après jeudi 20h00.

L'édition du listing des pilotes inscrits sera sur le site du comité AURA le vendredi.

## 8 Les catégories 2021 à 2024 (Voir le tableau annexe I)

Si les pilotes garçons d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 5 manches.

Pour les féminines, si elles ne sont pas assez nombreuses (moins de 4 pilotes dans la catégorie), elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie tout en gardant un classement séparé.

Aucun sur classement ne sera accepté sauf avis contraire du CTS (Conseillé Technique Sportif) ou du DTN (Directeur Technique National)

## 9 Classement et récompenses

### 9.1 Classement de la course

Après la course, le classement sera envoyé par courriel par l'administrateur de la course à la commission régionale BMX à l'adresse suivante : [commission.aura.bmx@orange.fr](mailto:commission.aura.bmx@orange.fr)

Après validation il sera mis sur le site du comité AURA

### 9.2 Classement des clubs

Pour chaque catégorie, les points deux meilleurs pilotes de chaque club engagé seront pris en compte pour le classement général des clubs.

### **9.3 Récompenses**

Le club organisateur prévoit de récompenser les 3 premiers du classement de chaque catégorie présente lors de la cérémonie protocolaire. (Pour les catégories « Cruiser », seuls les trois premiers seront récompensés)

Un système prévu par l'organisateur à l'arrivée des finales permettra de donner les récompenses aux autres pilotes (4<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> place) hors cérémonie protocolaire.

## **10 Cérémonie protocolaire**

La cérémonie protocolaire est obligatoire pour tous les pilotes récompensés.

Les pilotes devront être revêtus de la tenue réglementaire et du maillot de leur club pour monter sur le podium. Tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire. Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

## **11 Arbitres et bénévoles :**

La commission BMX RACE nomme l'administrateur.

La commission du corps arbitral BMX nomme le Président de Jury et avec l'aide des correspondants départementaux elle désigne 18 arbitres licenciés et formés pour œuvrer toute au long de la journée y compris pour les essais

Le club organisateur doit prévoir en complément :

- Un Speaker (licence en cours de validité)
- Deux personnes en pré-grille (possible bénévole)
- Une personne au "starter" (possible bénévole)
- Du personnel de piste (une personne par virage) (possible bénévole)
- Une personne à la liaison arrivée / secrétariat (possible bénévole)
- Mise en place du secrétariat course (moyen humain et matériel) (possible bénévole)
- Une personne pour l'affichage

Les autres clubs doivent fournir un arbitre licencié à minima. Une pénalité de 100 points par course sera appliquée, sur le classement annuel des clubs, au club qui ne proposera pas d'arbitre.

Chaque club devra faire parvenir à la commission du corps arbitral BMX le nom de l'arbitre proposé le lundi 20h00 (dernier délai) précédant la course.

## **12 Pistes et club organisateur**

Le choix des pistes et du club organisateur se fera sur candidature, par la commission régionale BMX RACE Auvergne-Rhône-Alpes.

Toutes les pistes devront avoir leur certification à jour afin de pouvoir postuler.

- Pour rappel, toute piste doit être certifiée, même pour les entrainements. En cas d'accident l'assurance fédérale ne pourra pas être sollicitée et la responsabilité du Président du club sera engagée.



Le dossier d'intention de candidature sera transmis aux clubs par le comité AURA.

Les clubs devront envoyer leur candidature pour le Challenge interdépartemental uniquement au comité régional en indiquant leur souhait entre la course de septembre et celle d'octobre avant le 30 Juin.

Les candidatures doivent être transmises au comité AURA par email à Stéphanie DOUENS  
[sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com](mailto:sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com)

Pour la saison 2021 : (Deux clubs et uniquement sur le mois d'octobre)

- Une manche sur la zone A ou B et une manche sur la zone C ou D

Pour les saisons 2022 à 2024 (Quatre clubs chaque année – deux en septembre et deux en octobre)

- Une manche dans chaque zone

### 13 Informations

Un représentant du Comité AURA BMX de la Zone de l'épreuve veillera :

- A la conformité de la piste,
- Au respect de l'organisation,
- Au respect du protocole et du règlement.

Zone A :	Allier, Puy de Dôme, Cantal	M.Gérard Breuil
Zone B :	Loire, Rhône	M. Daniel Bottazzi
Zone C :	Ain, Haute - Savoie, Savoie, Isère	M. Stéphane Perenon
Zone D :	Ardèche, Drôme, Haute Loire	Mme Sylvette Bouvat Boissin

Pour le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes - Commission BMX  
Nathalie Morawiec, Xavier Rongère, et Sylvette Bouvat Boissin, Stéphane Perenon, Daniel Bottazzi,

Remerciements pour leurs aides et soutiens indéfectibles à :  
Michel Lechaigne, Gérard Breuil, Stéphane Régnier

Le 10 Mai 2021

Xavier Rongère

Président(e) de la commission BMX RACE

Nathalie Morawiec

**Annexe I**

20 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
5 ans / 6 ans	Pré licencié	X	X
7 ans / 8 ans	Poussin	X	X
9 ans / 10 ans	Pupille	X	X
11 ans / 12 ans	Benjamin	X	X
13 ans / 14 ans	Minime	X	X
15 ans / 16 ans	Cadet	X	X
17 ans / 18 ans	Junior	X	
17 ans et plus	Femme 17 et +		X
19 ans et plus	Homme 19 et +	X	

24 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
13 ans / 16 ans	Minime/Cadet	X	
13 ans et plus	Fille et Dame		X
17 ans / 29 ans	Homme 17/29	X	
30 ans / 39 ans	Homme 30/39	X	
40 ans et plus	Homme 40 et +	X	